

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 5 DÉCEMBRE 2023
Délibération n° 046-2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
 Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE – Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Christelle PERROUD (Pouvoir à Françoise ROUX) – Annie MIGNOT (Pouvoir à Christophe DESMARIS) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – PRUDENT Marie-Noëlle (Pouvoir à Jean-Jacques CHAVANNE) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET).

Membre absent : Gaëlle DIMBERTON

Membres présents à la séance : 13

Membres excusés avec un pouvoir : 5

Membre absent : 1

Secrétaire de séance : Christophe DESMARIS.

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Délibérant sur les modalités d'affectation du résultat 2022 dans la continuité du vote du Compte administratif

Oui l'exposé du Maire,
 Après en avoir débattu,
 A l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE d'annuler la délibération n° 010-2023 affectant le résultat comme suit :

Affectation du résultat 2022	
Report en investissement (001 - D) :	1 695 705,28 €
Affectation obligatoire à la section d'investissement (1068 - R) :	1 699 636,39 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002 - R) :	0,00 €
total	3 931,11 €

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat 2022	
Report en investissement (001 - D) :	1 695 705,28 €
Affectation obligatoire à la section d'investissement (1068 - R) :	1 699 636,49 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002 - R) :	0,00 €
total	3 931,21 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,



Jean-Yves BREVET